
NORME INTERNATIONALE 3637

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des tailles de vêtements — Vêtements de dessus pour femmes et filles

Size designation of clothes — Women's and girls' outerwear garments

iTeh STANDARD PREVIEW
Première édition — 1977-11-15
(standards.iteh.ai)

[ISO 3637:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977>

CDU 687.12 : 572.087 : 003.62

Réf. n° : ISO 3637-1977 (F)

Descripteurs : textile, habillement, vêtement, vêtement de dessus, femme, dimension, désignation, étiquetage.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3637 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1975.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 3637:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b1e097/iso-3637-1977)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b1e097/iso-3637-1977)

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Roumanie
Australie	Inde	Suède
Brésil	Iran	Suisse
Danemark	Israël	Turquie
Espagne	Mexique	U.R.S.S.
Finlande	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
France	Pays-Bas	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne	Japon
Canada	Pologne
Italie	

Désignation des tailles de vêtements – Vêtements de dessus pour femmes et filles

0 INTRODUCTION

La présente Norme internationale fait partie d'une série de Normes internationales qui traitent essentiellement de la désignation des tailles de vêtements et ne concernent pas directement les systèmes de tailles en tant que tels.

Avant tout, l'objet de la présente Norme internationale et des autres Normes internationales de cette série est d'établir un système de désignation des tailles qui indique, d'une manière simple, directe et compréhensible, les mesures corporelles de la femme ou de la fille à laquelle le vêtement est destiné. À condition de déterminer soigneusement la forme du corps et de l'indiquer par les mesures appropriées, ce système permettra à l'acheteuse de choisir des vêtements adaptés.

Le système de désignation des tailles est basé sur des mesures du corps et non pas sur des mesures de vêtements. Le choix de ces dernières est laissé aux modélistes et aux fabricants qui s'occupent de toutes les questions relatives au style, à la coupe et aux autres éléments de la mode, et qui doivent tenir compte également des vêtements normalement portés sous le vêtement de dessus en question.

Les définitions et procédés de mesurage du corps font l'objet de l'ISO 3635, qui s'applique à toutes les catégories de vêtements.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit un système de désignation des tailles de vêtements de dessus pour femmes

et filles, y compris les tricots et les vêtements de natation, selon la classification suivante :

- a) vêtements couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps;
 - b) vêtements couvrant la partie inférieure seulement.
- Elle s'applique aux vêtements civils et aux uniformes.¹⁾

Les mesures d'identification sur lesquelles est basé le système de désignation des tailles et la manière d'indiquer la taille sur l'étiquette du vêtement y sont spécifiées.

2 RÉFÉRENCE

La présente Norme internationale doit être utilisée en liaison avec la Norme internationale suivante :

ISO 3635, *Désignation des tailles de vêtements – Définitions et procédés de mesurage du corps.*

3 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 3635 et les définitions suivantes sont applicables.

3.1 femme : Personne du sexe féminin dont la croissance est achevée.

3.2 fille : Personne du sexe féminin dont la croissance n'est pas achevée.

1) Voir en annexe des exemples de vêtements relevant de la présente Norme internationale.

4 MESURES D'IDENTIFICATION

Les mesures d'identification doivent être les suivantes :

- a) Vêtements pour femmes couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps :

Autres que tricot et vêtements de natation	Tricot	Vêtements de natation
1) Tour de poitrine	Tour de poitrine	Tour de poitrine
2) Tour de bassin		Tour de bassin
3) Stature		

- b) Vêtements pour femmes couvrant la partie inférieure du corps seulement :

- 1) Tour de bassin
- 2) Tour de taille
- 3) Longueur extérieure de jambe

- c) Vêtements pour filles couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps :

Autres que tricot et vêtements de natation	Tricot	Vêtements de natation
1) Stature	Tour de poitrine	Tour de poitrine
2) Tour de poitrine	Stature	Tour de bassin
3) Tour de bassin		

- d) Vêtements pour filles couvrant la partie inférieure du corps seulement :

- 1) Stature
- 2) Tour de bassin
- 3) Tour de taille

5 DÉSIGNATION DES TAILLES

5.1 La désignation de la taille de chaque vêtement doit se faire au moyen des mesures d'identification (voir chapitre 4), exprimées en centimètres, du corps de la future utilisatrice. Chaque fois qu'il peut être employé, le pictogramme normalisé défini dans l'ISO 3635 doit être utilisé pour l'indication de la taille. S'il n'est pas possible d'utiliser le pictogramme normalisé, les valeurs numériques des mesures d'identification doivent être indiquées, accompagnées de leur dénomination telle que stature, tour

de bassin, etc., dans l'ordre où elles sont données au chapitre 4.

NOTE — Cette clause n'exclut pas, dans certains cas exceptionnels et comme spécifié par l'organisme national de normalisation

- a) une désignation de la taille faite seulement au moyen d'une ou de deux mesure(s) d'identification appropriée(s);
- b) une désignation de la taille faite au moyen d'une fourchette donnant les mesures d'identification minimale et maximale, séparées par une barre ou un tiret.

5.2 Des mesures du vêtement lui-même ne doivent pas faire partie de la désignation de la taille, mais là où on le jugera utile, elles pourront être indiquées séparément (voir 6.3).

6 ÉTIQUETAGE

6.1 Mode de présentation

La désignation de la taille de chaque vêtement doit être donnée d'une façon claire et facilement lisible, sur une étiquette ou sur une fiche d'accompagnement, ou sur les deux, bien en évidence. Les pictogrammes doivent être assez grands pour être immédiatement compris, avec des chiffres facilement lisibles dans tous les cas.

6.2 Mode de fixation

L'étiquette ou la fiche d'accompagnement doit être fixée solidement au vêtement, à un endroit où son repérage et sa lecture sont faciles.

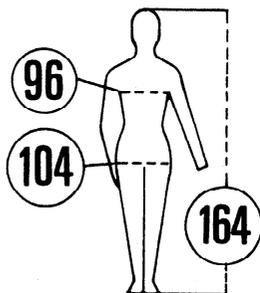
6.3 Renseignements supplémentaires

Des renseignements, venant s'ajouter à la désignation de la taille, peuvent être portés séparément sur l'étiquette ou la fiche, ou sur les deux, pourvu qu'ils ne nuisent pas à la prééminence et à la lisibilité de la désignation de la taille proprement dite. Ces renseignements peuvent comprendre un code chiffré, des mesures corporelles ou des mesures de vêtement considérées comme informations utiles.

6.4 Exemples d'étiquettes

Les exemples d'étiquettes donnés aux figures 1 et 2 ci-après illustrent les différentes façons d'étiqueter les vêtements relevant de la présente Norme internationale, depuis la simple indication de la mesure d'identification sur pictogramme normalisé jusqu'aux formes plus élaborées fournissant des renseignements supplémentaires tels qu'une dimension de vêtement ou un numéro de code. Si un code chiffré est ajouté à la désignation de la taille, la séparation des deux informations, telle qu'elle est illustrée, permet d'identifier le code comme faisant partie d'un système de désignation de tailles reconnu seulement par un pays ou par un groupe limité de population.

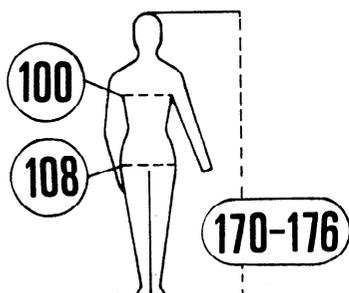
a) Veste pour femmes



ou

TOUR DE POITRINE	96
TOUR DE BASSIN	104
STATURE	164

b) Manteau pour femmes



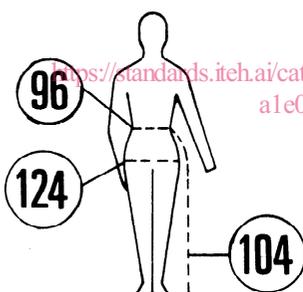
ou

TOUR DE POITRINE	100
TOUR DE BASSIN	108
STATURE	170 – 176
LONGUEUR DE MANTEAU	96

1)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

c) Pantalon pour femmes

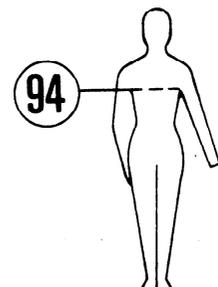


ou

TOUR DE BASSIN	124
TOUR DE TAILLE	96
LONGUEUR EXTÉRIEURE DE JAMBE	104
CODE DE TAILLE	50

1)

d) Chandail pour femmes



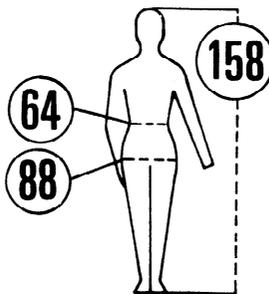
ou

TOUR DE POITRINE	94
------------------	----

FIGURE 1 – Exemples d'étiquettes de vêtements de dessus pour femmes

1) Exemples de renseignements supplémentaires selon 6.3.

a) Jupe pour filles

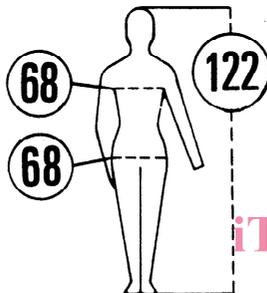


ou

STATURE	158
TOUR DE BASSIN	88
TOUR DE TAILLE	64
LONGUEUR DE JUPE	42

1)

b) Robe pour filles



ou

STATURE	122
TOUR DE POITRINE	68
TOUR DE BASSIN	68
TOUR DE TAILLE	60

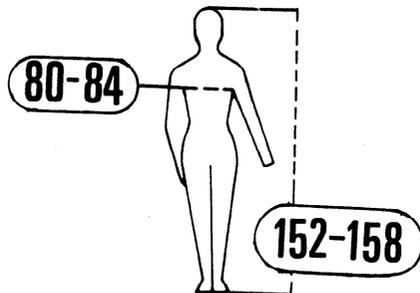
1)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3637:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977>

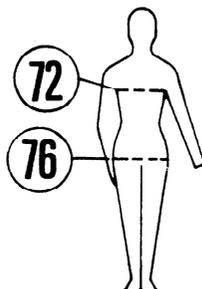
c) Sweater pour filles



ou

TOUR DE POITRINE	80 – 84
STATURE	152 – 158

d) Costume de bain pour filles



ou

TOUR DE POITRINE	72
TOUR DE BASSIN	76

FIGURE 2 – Exemples d'étiquettes de vêtements de dessus pour filles

1) Exemples de renseignements supplémentaires selon 6.3.

ANNEXE

EXEMPLES DE VÊTEMENTS DE DESSUS

A.1 VÊTEMENTS COUVRANT LA PARTIE SUPÉRIEURE OU LA TOTALITÉ DU CORPS

- a) Manteaux, pardessus, imperméables.
- b) Vestes, blazers, tuniques, anoraks.
- c) Robes.
- d) Costumes et ensembles (2 ou 3 pièces).
- e) Robes de chambre, peignoirs.
- f) Tabliers, pare-poussière.
- g) Tricots (pullover, chandails, sweaters).
- h) Vêtements de natation (costumes de bain, bikinis).

A.2 VÊTEMENTS COUVRANT LA PARTIE INFÉRIEURE DU CORPS SEULEMENT

- a) Jupes.
- b) Pantalons, culottes d'équitation, fuseaux.
- c) Shorts.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3637:1977
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3637:1977

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b13c72ec-d9d0-4bb1-83ef-a1e097b5ede4/iso-3637-1977>